



EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Dans le cadre de notre politique Energie-Climat communale, la Municipalité vous annonce que dès le

lundi 17 février 2025

l'éclairage public sera éteint durant les heures creuses de la nuit, selon les horaires défini dans le programme d'extinction de la Romande Energie adopté par de nombreuses communes, soit :

entre minuit et 4h55

Cette extinction vise tant à économiser de l'énergie qu'à limiter la pollution lumineuse.



La Municipalité vous remercie de votre compréhension et se tient à disposition pour toutes questions